



Maraîchage

N°1
24/04/2019



Animateur filière
Jean-Michel LHOÏTE
ACPEL
acpel@orange.fr

Animateurs délégués
Poireau : Sylvie SICAIRE CA 16
sylvie.sicaire@charente.chambagri.fr

Céleri et carotte :
Benoît VOELTZEL - CA17
benoit.voeltzel@charentemaritime.chambagri.fr

Tomates abris froids :
Geoffrey MONNET - CA 86
Geoffrey.monnet@vienne.chambagri.fr

Directeur de publication
Dominique GRACIET,
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision
DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Bordeaux

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle-Aquitaine
Maraîchage / Edition Nord NA
N°X du JJ/MM/2018 »*



Edition Nord Nouvelle-Aquitaine

Départements 16/17/79/86/87

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF
draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Situation générale

- Malgré de premières pluies significatives, le déficit de pluviométrie reste important. Cette situation peut être bénéfique sur certains aspects (sols réchauffés, stades avancés de certaines cultures, limitation de certaines maladies...), mais augmente les problèmes de ravageurs et questionne sur un contexte plus général de manque d'eau.

Tomate en sol, sous abris froid

- Tuta absoluta** : présence sur tout le secteur littoral, observation de mines sur feuillage.

Carotte et céleri-rave

- Mouche de la carotte** : le réseau sera étendu progressivement. A ce jour, un seul site de production est opérationnel : pas de mouche piégée.

Alliacées

- Mouche mineuse** : sur de nombreux sites (tours de plaine en Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres...), des piqûres de nutrition sont notées sur ciboulette, aillets...

Autres légumes

- Aubergines, concombres, courgettes... (informations tour de plaine)** : sous abris, la présence de pucerons est très régulièrement signalée sur ces cultures. On note également la présence importante et précoce d'acariens et de thrips.

Note Abeilles

Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis*

Situation générale

La situation est très différente de l'année passée. La dernière période n'est pas marquée par une pluviométrie importante en fréquence et en intensité. Malgré de premières pluies significatives (depuis quelques semaines), on note un déficit hydrique important. Cela peut faciliter l'implantation des cultures, favoriser la précocité, limiter certaines problématiques sanitaires comme les maladies... mais augmente les problèmes de ravageurs (notamment thrips et acariens très présents actuellement).

Tomate en sol, sous abris froid

Dans le nord de la Nouvelle-Aquitaine, la production de tomates est réalisée chez un grand nombre de maraîchers. C'est l'un des produits d'appel des circuits-courts en AB ou en conventionnel. La production en sol sous abris froids est relativement précoce, particulièrement à proximité de la côte Atlantique qui bénéficie de températures clémentes et d'un bon rayonnement. Actuellement sur Oléron, les cultures les plus avancées sont au stade 3^{ème} bouquet fleuri, fruits formés sur le premier.

• Mineuse sud-américaine de la tomate (*Tuta absoluta*)

Dans un premier temps, la mineuse était localisée sur la côte, où elle provoquait des dégâts importants, notamment sur les îles de Ré et d'Oléron. Mais depuis quelques années, on assiste à une progression de l'insecte vers l'intérieur des terres. Il est très important d'éviter l'installation de l'insecte sur son exploitation, car par la suite, la lutte devient complexe.

Observations du réseau :

Le réseau se met progressivement en place. Pour le site sur l'île de Ré, le piégeage est significatif (modéré/élevé). Par contre, pour le site 1 (exploitation habituellement très concernée), seuls 2 adultes ont été piégés durant les 3 dernières semaines. Il est encore trop tôt pour relier cela à la mise en place d'un dispositif de biocontrôle (voir point ci-après). Plus généralement, à proximité du littoral, lors de suivis techniques, la présence de l'insecte (mines du feuillage) est déjà très fréquemment notée.

Site		Nombre de <i>Tuta absoluta</i> pour 1 piège delta relevé/tunnel/semaine		
		14	15	16
Iles d'Oléron et de Ré	1	2	0	0
	2			30



Valeurs indicatives du risque en fonction du piégeage, sur la base de 4 pièges / ha (Monserrat, 2008)

Niveau de risque	Nombre de captures par semaine
Pas de risque	0 capture
Risque faible	< 3 captures
Risque modéré	de 3 à 30 captures
Risque élevé	> 30 captures



Larve de *Tuta absoluta* et mines sur feuilles

(Crédit Photo : B. Voeltzel – CDA17)

Mesures préventives : dans un contexte d'extension du ravageur sur un plus large secteur, il est très important de prendre en compte le maximum de mesures de prophylaxie, car dès que *Tuta absoluta* est « installée », les dégâts peuvent être très conséquents.

Dans le cadre d'un programme national, des documents sur *Tuta absoluta* sont téléchargeables sur le [site](#)

Ecophytopic : [ICI](#)

Ces mesures préventives concernent les aspects suivants :

- Les rotations avec des cultures non hôtes de *Tuta absoluta* (ex : salade).
- Les interventions pendant l'inter-culture (ex : solarisation).
- Le travail du sol : une bonne préparation du sol doit permettre de réduire le nombre de chrysalides restées dans le sol. Une solarisation devrait avoir un effet similaire.
- Le désherbage : élimination des plantes hôtes dans la serre et aux abords (ex : morelle noire, datura, repousses de tomate).
- Protéger les ouvertures des serres par des filets insect-proof pour empêcher toute pénétration d'insectes.
- Contrôler les plants dès la réception et repiquer uniquement des plants sains.
- Le suivi et l'entretien des pièges de détection à phéromones.
- L'élimination manuelle des premières feuilles touchées.
- L'élimination régulière et la destruction des déchets végétaux et des fruits infestés, en évitant de les stocker à proximité des abris.

Biocontrôle : différents moyens sont possibles. Sur le site mentionné plus avant, la confusion sexuelle est utilisée pour la 1^{ère} année.

- Piégeage massif (cf. document Ecophytopic).
- Différents auxiliaires sont utilisables : *Macrolophus pygmaeus* consomme œufs et larves de *Tuta absoluta* ainsi que les aleurodes, *Amblyseius swirskii* utilisés contre différents ravageurs sont des consommateurs d'œufs de *Tuta absoluta* et *Trichogramma achaeae*
- Confusion sexuelle (autorisée depuis juillet 2018) : diffuse des phéromones dans la serre et empêche l'accouplement.
- **Des produits de biocontrôle** sont aussi disponibles (voir la liste dans la note de service DGAL/SDQP/2019-219 disponible [ICI](#)) :

Évaluation du risque : ce ravageur est présent précocement sur un large secteur littoral. Sans la mise en place de moyens de prophylaxie et de biocontrôle, le risque semble à nouveau important.

• Noctuelles (plusieurs espèces)

Depuis quelques années, en particulier sur l'Île d'Oléron (17), des dégâts de noctuelles sont observés sur fruits. Depuis 2017, différentes capsules de phéromones (*Autographa gamma*, *Lacanobia oleracea*, *Chrysodeixis chalcites*, *Spodoptera exigua*) sont positionnées sur des sites de piégeage à risque. En 2019, ce réseau de piégeage est poursuivi. Dans les prochaines semaines, les relevés seront présentés.



Rappel 2018 : chenille de noctuelles
(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)

Évaluation du risque : pas de signalement à ce jour.

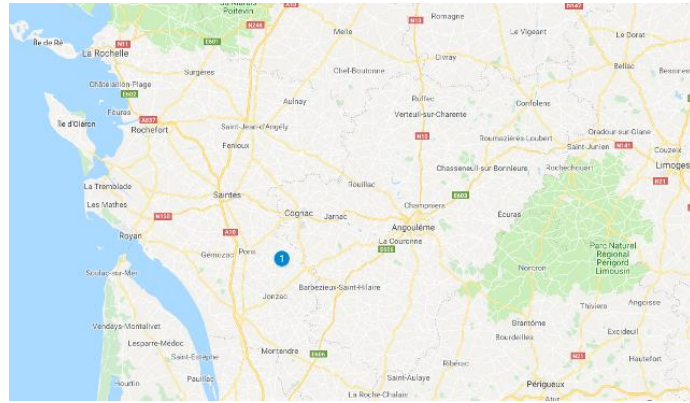
Carotte et céleri-rave

• Mouche de la carotte (*Psila rosae*)

En raison de la biologie particulière de la mouche de la carotte, la réalisation de piégeages à la parcelle permet d'identifier les périodes à risque. À ce jour, seulement un site (sur 12 prévus) est opérationnel sur le secteur de Jarnac-Champagne (17) en culture de carotte. Au fur et à mesure des semis et plantations, le réseau sera progressivement étendu en production de carotte et de céleri-rave.

Observations du réseau : en production de carotte, dans la seule parcelle de suivi, aucune capture de mouche n'a été réalisée.

	Site	Nombre de mouches relevées par semaine sur 5 panneaux par parcelle	
		16	17
Carott	1	0	
	2		
Céleri	1		
	2		



Évaluation du risque : à priori, le premier vol de la mouche de la carotte n'a pas débuté.

Alliacées

- **Mouche mineuse (*Napomyza gymnostoma*)**

En production de poireau, en raison des dégâts potentiels, ce parasite est très suivi (mise en place d'un réseau à partir de juin). D'ores et déjà, dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », des piqûres de nutrition sont particulièrement notées sur ciboulette, aillets et plus généralement sur alliacées et ce sur de nombreux sites (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres...).



Piqûres de nutrition
(Crédit Photo : S. SICAIRES – CDA16)

Évaluation du risque : l'activité de cette mouche est régulièrement notée à cette période. Le risque peut exister sur les pépinières de poireau qui doivent être particulièrement surveillées.

Autres légumes

- **Aubergine, concombre, courgettes et d'autres légumes sous abris**

Dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », la présence de pucerons (dont *Myzus persicae*) est observée depuis 5 semaines en Charente-Maritime, 10 jours en Charente et en Vienne. Dans de nombreux cas, des auxiliaires sont présents mais encore en nombre insuffisant. On observe du parasitisme sur pucerons avec des momies sur les cultures. Il est important de préserver au maximum ces auxiliaires présents naturellement.

Par ailleurs les conditions sèches favorisent la présence précoce d'acariens et de Thrips.

- **Fève**

Dans le cadre de suivis techniques et de « tours de plaine », la présence de sitones sur feuillage est notée (secteur Charente).

Ne pas confondre : les sitones « grignotent » le bord des feuilles, alors que les altises les perforent.



Pucerons sur jeune aubergine
(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)



Présence de sitone
(Crédit Photo : S. SICAIRES – CDA16)

- **Haricots sous abris**

En Charente, dans le cadre de tours de plaine, des acariens sont notés.

- **Aubergine**

En Charente, des dégâts de taupins sur jeunes plants occasionnent des pertes sur un site (signalement de 15 jours).

En Charente-Maritime (sur l'île d'Oléron) on observe des dégâts de *Tuta absoluta* (mines du feuillage).



Mines de *Tuta absoluta* sur aubergine

(Crédit Photo : B. VOELTZEL – CDA17)

Notes nationales et informations

- **Abeilles**



Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles

1. Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.
2. **Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**
3. **Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoïdes et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoïde en premier.
4. N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.
5. **Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

Pour en savoir plus : téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur www.itsap.asso.fr

Lien vers « Gestion des pollinisateurs dans l'agro-éco-système » sur le **site Ecophytopic : ICI**

- **Vigilance sanitaire : *Bactrocera dorsalis***

La DGAL met en place un **plan de surveillance officiel** (piégeage et prélèvement de larves dans les fruits et légumes) de la mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis*. Il est demandé que tous les réseaux collectifs structurés (dont réseau BSV) soient mobilisés afin de signaler tout symptôme douteux.

La mouche orientale des fruits *Bactrocera dorsalis* est une espèce très polyphage, qui s'attaque à plus de 400 espèces de plantes cultivées et sauvages. Les symptômes, notamment ceux correspondant aux piqûres de pontes, sont plus ou moins variables selon les fruits et légumes attaqués. Les larves se développent dans les fruits, provoquant leur mûrissement précoce, leur pourriture et leur chute. **Les plantes cultivées concernées peuvent être des cultures fruitières (pêcher, poirier, mangue, banane,...), agrumes (citron, orange,...) et légumières (tomate, poivron, aubergine, melon, courge,...).**

Bactrocera dorsalis est aujourd'hui listée comme organisme nuisible dont l'introduction et la dissémination doivent être interdites dans tous les Etats membres. La présence de ce ravageur majeur en Europe pourrait avoir, en plus des dégâts sur les cultures, des impacts significativement négatifs sur le commerce intra et extra communautaire des fruits et légumes.

Toute suspicion doit être immédiatement déclarée auprès du Service régional de l'Alimentation de la DRAAF.

Lien vers la fiche ANSES de description de cette mouche : [ICI](#)

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Maraîchage / Edition Nord Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

CDA 16, CDA 17, CDA 86, CDA 87, producteurs en AB (FRAB) et maraîchers diversifiés orientés vers les circuits-courts.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Agence Française de Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto "